



**Association Sportive Culturelle et d'Entraide  
de la DEAL Réunion**

Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901  
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Sortie suivie par : Régine GALTIER  
0262 40 25 41 ou 0692 71 92 19  
regine.galtier@developpement-durable.gouv.fr

## SORTIE FAMILIALE A L'ÎLE MAURICE 12 au 16 octobre 2022

### Bulletin d'inscription

à retourner avant le **mercredi 10 août 2022** à l'ASCE 974  
**accompagnée du 1<sup>er</sup> acompte + copie du passeport valide**  
(Attention ! Nombre de places limitées)

Nom -Prénoms :	N° Adhérent :
Mail :	Tél :

Accompagnant-s Nom	Prénoms	Date de naissance	Ayant droit Oui ou Non

Pour information, le tarif du séjour est de :  
495 € pour les enfants de moins de 12 ans  
595 € pour les enfants à partir de 12 ans et pour les adultes

Pour les adhérents et les ayants-droits, l'ASCE participe à hauteur de  
50 € pour les enfants de moins de 16 ans  
20 € pour les enfants à partir de 16 ans et pour les adultes

#### Tarif du séjour pour les adhérents et des ayants-droits

Enfants de – 12 ans	Enfants de 12 ans à – 16 ans	Enfants à partir de 16 ans et adultes
445 € X = €	545 € X = €	575 € X = €

#### Tarif du séjour pour les non-adhérents

Enfants de – 12 ans	Enfants de 12 ans à – 16 ans	Enfants à partir de 16 ans et adultes
495 € X = €	595 € X = €	595 € X = €

## Réservation

Pour toute réservation, **un minimum de 25 % du tarif par personne devra être réglé par chèque** à l'ordre de l'ASCE 974, **accompagné de la copie des passeports valides au plus tard le mercredi 10 août 2022.**

Possibilité du virement bancaire sur le compte de l'ASCE 974 en vous rapprochant de Régine GALTIER.

**Possibilité de régler en plusieurs fois.** Cependant, le solde devra être effectué avant le vendredi 07 octobre 2022.

*Aucun changement ne sera accepté un mois avant le départ (sauf cas de force majeure) pour raison de constitution de dossier au niveau de l'agence.*

## Mesures sanitaires pour l'Île Maurice

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, **les voyageurs (quel que soit leur statut vaccinal) n'ont plus besoin de présenter un test RT-PCR négatif** avant de prendre l'avion pour l'Île Maurice.

**Le test (Jour 0) et l'auto-isolement** (pour les voyageurs non vaccinés) **sont également abrogés** à votre arrivée à l'Île Maurice.

Merci de compléter le bulletin d'inscription et de le retourner à   
DEAL Antenne Ouest   
2 Quai Gilbert – BP 13 – 97861 Saint-Paul Cedex   
À l'attention de Régine GALTIER   
accompagné de votre paiement et de la copie des passeports valides   
au plus tard le mercredi 10 août 2022   
  
*Attention ! Séjour limité en nombre de participants*   
*Les premiers arrivés seront les premiers inscrits*

J'autorise l'ASCE à prendre des photos durant le séjour

Oui  Non

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature